

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2023

---

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 258

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Vermorel-Marques, M. Vatin, M. Forissier, M. Fabrice Brun,  
Mme Louwagie, Mme Anthoine, M. Dubois et M. Descoeur

-----

**ARTICLE 14**

À l'alinéa 6, après le mot :

« artificialisation »,

insérer les mots :

« sur l'amélioration des conditions socio-économiques des territoires concernés, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à ce que le rapport quinquennal prévu au 207 de la loi de 2021 se penche sur les conséquences socio-économiques du ZAN.